

## Des projets contraires aux objectifs du SDRIF-E



Parc Georges Valbon

### La ligne 17 du Grand Paris Express

La ligne 17 est un axe majeur du Grand Paris Express qui s'implante particulièrement sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Son tracé peut se diviser en deux : la partie sud similaire au tracé de la ligne 16 et la partie nord reliant les aéroports du Bourget et de Roissy. Cette deuxième comprend la création d'une gare sur le triangle de Gonesse. **Pourtant la réalisation d'une gare en plein champ à Gonesse ne répond pas aux besoins des habitant.e.s.** La priorité doit être l'amélioration des transports en commun existants. Les investissements à mettre en œuvre dans le cadre du CPER (Contrat de Plan Etat Région) doivent surtout être orientés vers le prolongement de la ligne 11 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs plutôt que pour le développement de la ligne 17 Nord.

### Économie circulaire : des projets qui manquent d'ambition

Le fort de Vaujours a servi pendant des années de centre de recherches au Commissariat à l'énergie atomique. Placoplatre, filiale de Saint-Gobain, y prévoit l'exploitation de gypse présent dans le sous-sol. Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert sur ce site, qui s'est déroulée du 14 novembre 2022 au 7 janvier 2023, **l'industriel Placoplatre s'est acharné à promouvoir l'épuisement des ressources naturelles**, plutôt que de favoriser les démarches mises en œuvre pour l'économie des ressources et nos impacts sur la dégradation du climat.

**Placoplatre aurait dû engager un projet d'exploitation en souterrain**, qui permettait de tirer profit de ces ressources stratégiques sans les épuiser définitivement, tout en mobilisant les ressources issues du recyclage du plâtre. Dans le cadre de son projet, Placoplatre n'a montré aucune volonté d'engager ces processus d'économie circulaire, pénalisant une nouvelle fois des territoires de Seine-Saint-Denis déjà marqués par un excès d'industrialisation. **Le SDRIF-E doit être prescriptif pour l'économie des ressources naturelles.**

## Problématiques

Une des finalités annoncées du nouveau SDRIF-E est d'améliorer le cadre de vie des franciliens et franciliennes. Pourtant, les projets en cours sur les territoires de la Seine-Saint-Denis ne semblent pas permettre de réduire les inégalités et nuisances environnementales que subissent ses habitant.e.s. :

- ▶ Des projets tels que l'exploitation de gypse dans le fort de Vaujours sont contraires aux objectifs d'économie circulaire et de préservation des ressources naturelles.
- ▶ Des projets écologiques et citoyens trop peu nombreux ne permettant pas d'améliorer véritablement l'accessibilité à espaces de nature pour les habitant.e.s du département.

**Le SDRIF-E doit sanctuariser les 700 hectares d'espaces agricoles sur les territoires de Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est, comme préconisé dans le SCOT de la MGP.**